

## Conférence de l'Économie Verte

# "NOTRE EAU EN QUESTIONS!"

Décembre 2018

5<sup>e</sup> conférence de l'économie verte



## NOTRE EAU EN QUESTIONS

MERCREDI 5 DÉCEMBRE  
2018

14h - Ateliers participatifs  
20h - Table ronde - débat

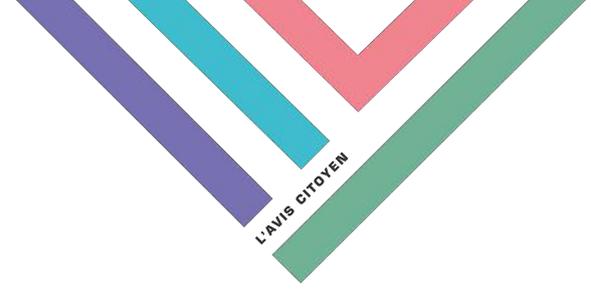
Lorient IUT

10 rue Jean Zay

Entrée libre, inscription recommandée : [www.cdpl.bzh](http://www.cdpl.bzh)

## SOMMAIRE

Préambule	3
Introduction	5
I. LA SITUATION ACTUELLE EN MORBIHAN	6
Présentée par Françoise Jehanno, directrice d'eau en Morbihan	
II. LES TROIS ATELIERS	
1. La ressource en eau	
- Point de vue de l'expert : Sandrine DELEMAZURE, directrice du service Eau et Assainissement de Lorient Agglomération	8
- Point de vue des participants	9
- Les propositions d'actions du groupe	10
2. Eau et développement	
- Point de vue de l'expert : Laurent THIBAUT, directeur du syndicat mixte de la Ria d'Etel	11
- Point de vue des participants	12
- Les propositions d'actions du groupe	14
3. Eau et santé	
- Point de vue de l'expert : Lylia LE GOFF, médecin environnementaliste	15
- Point de vue des participants	16
- Les propositions d'actions du groupe	17
III. POINT DE VUE DES INTERVENANTS	
Table-ronde- débat : <b>QUELLES SOLUTIONS D'AVENIR POUR PRÉSERVER LES EAUX ?</b>	18
- Échanges	19
CONCLUSION	24
SYNTHÈSE	25
ANNEXES	29
- Cadre légal et institutionnel de la politique de l'eau	
- Cadre local institutionnel pour la gestion de l'eau	



Mercredi 5 décembre 2018  
5<sup>ème</sup> conférence de l'économie verte  
« Notre eau en questions ! »

## PRÉAMBULE

Le groupe travail « Économie verte » du CDPL a été constitué en 2012. Après un premier avis en avril 2013, il a organisé, en fin d'année 2014, une conférence sur l'économie verte. L'objectif de cette première conférence a été de mettre en évidence la diversité de l'économie verte et de réaliser un zoom sur la construction et l'énergie.

À partir de la seconde conférence, il a été décidé de thématiser ce rendez-vous annuel :

- 2015 : l'après signature de la COP 21 ;
- 2016 : les mobilités ;
- 2017 : l'alimentation locale.

En 2017, les membres de ce groupe travail se sont impliqués dans le comité de pilotage du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ce qui les a beaucoup mobilisés.

Afin de définir la thématique 2018 et au regard de la forte implication du CDPL dans la contribution à la « BREIZH COP » via le réseau des

Conseils de Développement bretons, le CDPL a organisé, au premier semestre 2018, un atelier participatif autour du jeu plateau Breizh Cop de la Région : « strategiezh ». L'objectif de cet atelier était, à partir des 48 enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la Bretagne (biodiversité, habitat, transports, déchets, santé, économie, équilibre des territoires, bien commun : air, eau, terre, énergie, climat , ... ) de faire ressortir une ou plusieurs thématiques pour la cinquième conférence économie verte du CDPL. Les trois groupes de travail impliqués dans cette dynamique ont

### La Breizh Cop : pourquoi une COP régionale ?

La Région s'investit dans un grand chantier pour construire un nouveau projet de territoire pour la Bretagne. Tous les partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyenne-s sont invité-e-s à s'y associer et à participer au processus inédit pour élaborer ce projet. L'ambition : maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions en Bretagne : transition écologique, transition climatique, transition économique, transition sociétale mais aussi transition méthodologique.

choisi la thématique de l'eau .

Le groupe de projet a souhaité faire de cette conférence un élément contributif à la Breizh Cop autour d'ateliers et d'une table ronde composée d'experts :

**Trois ateliers participatifs** en présence d'experts :

- La ressource en eau avec Sandrine Delemazure, directrice du service Eau et Assainissement de Lorient Agglomération ;
- L'eau et la santé avec Lylia Le Goff, médecin – environnementaliste ;
- Eau et développement économique avec Laurent Thibault, directeur du syndicat mixte de la Ria d'Étel.

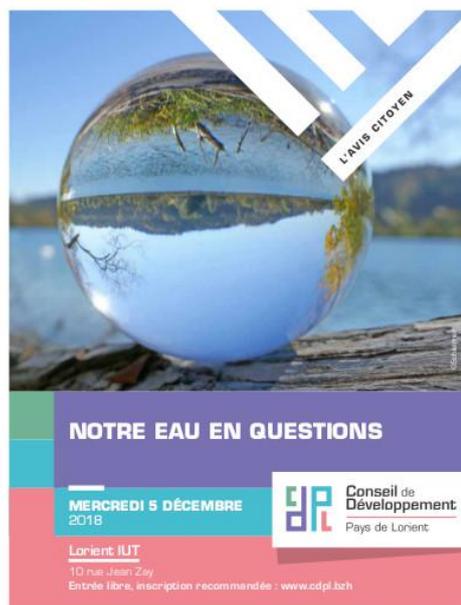
**Une table ronde – Débat :** Quelles solutions d’avenir pour préserver les eaux ? Avec :

- Philippe Mérot, grand témoin, ancien directeur de recherche à Agrocampus Rennes, INRA ouest
- Thierry Burlot, Vice-Président à la Région Bretagne en charge de l’environnement,
- Daniel Le Bras, président du Schéma d’aménagement et de gestion de l’eau -Sage , Ellé-Laïta-Isole,
- Lylian Le Goff, médecin environnementaliste,
- Françoise Jehanno, directrice d’Eau du Morbihan.

Cette conférence « Notre eau en questions, vers un projet de territoire ? » avait pour objectif de répondre à un certain nombre de questions.

*En annexes : pour tout savoir sur le fonctionnement, les acteurs, les structures qui ont en charge la gestion de l'eau.*

5<sup>e</sup> conférence de l'économie verte



**NOTRE EAU EN QUESTIONS**

MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018

Lorient IUT  
10 rue Jean Zay  
Entrée libre, inscription recommandée : [www.cdpl.bzh](http://www.cdpl.bzh)

Conseil de Développement  
Pays de Lorient

## NOTRE EAU EN QUESTIONS

### Vers un projet de territoire ?

Encore l'eau ? De quelles eaux parlons-nous ? Quels sont les lois et les règlements qui les régissent ? Qui les surveille, qui les gère ? Pouvons-nous définir exactement quel est notre « territoire de subsistance » en eau ? Connaissons-nous ses difficultés actuelles ?... Et demain, avec l'évolution du climat et l'augmentation de la population sur notre littoral ?

Nous le savons, c'est la vie même qui dépend de la quantité et de la qualité de nos eaux. Et c'est aussi à nous, citoyens, dès maintenant, et ici même, d'assumer l'une et l'autre. Venez non seulement vous informer, mais travailler ensemble à repérer nos fragilités, aux moyens de préserver notre ressource et notre santé, et de réguler à la fois notre consommation d'eau et le développement économique de notre territoire.

### En après-midi

Vos attentes, vos questions, vos propositions...

13h30

Accueil des participants

14h00

Ouverture

Par **Jean Verger**, président du Conseil de développement du pays de Lorient  
et **Roger Thomaso**, vice-président de Lorient Agglomération en charge de l'eau

## INTRODUCTION

Notre choix de thème de conférence annuelle s'est arrêté sur l'eau. Nous sommes partis de l'idée que, dans le pays de Lorient, tout le monde sait bien que l'eau est un enjeu primordial, qu'il faut l'économiser, mais qu'en fait notre savoir sur l'eau est assez réduit.

De quelles eaux parlons-nous précisément? Quels sont les lois et les règlements qui les régissent ? Qui les surveille, qui les gère ? Pouvons-nous définir exactement quel est notre « territoire de subsistance » en eau ? Connaissons-nous ses difficultés actuelles ? ... Et demain, avec l'évolution du climat et l'augmentation de la population sur notre littoral ? Quel pourrait être l'avenir de notre agriculture et de notre élevage locaux ? Ce sont toutes ces questions que nous nous sommes posées. Nous savons évidemment que c'est notre vie même qui dépend de la quantité et de la qualité de nos eaux. Et c'est aussi à nous, citoyens, dès maintenant, et ici même, d'assurer l'une et l'autre. Nous avons décidé non seulement d'informer, mais aussi de travailler ensemble à repérer nos fragilités, aux moyens de préserver notre ressource et notre santé, et de réguler à la fois notre consommation d'eau et le développement économique de notre territoire.

Pour nous, "l'eau de subsistance" désigne tout à la fois les eaux douces du territoire, l'eau de mer littorale, les eaux souterraines, les zones humides, les précipitations, et bien sûr l'eau potable.

### L'eau de notre territoire

Comme le dit Thierry Burlot, vice-président de la Région Bretagne, et président du Bassin Loire-Bretagne : « le territoire breton a une spécificité unique : l'eau qui tombe en Bretagne ruisselle en Bretagne et arrive sur les littoraux bretons : c'est un cas unique. » L'eau qui tombe sur notre territoire est considérée globalement en bon état. Si elle est dégradée dans les estuaires, c'est la conséquence de nos modes de vie. L'eau est aussi une affaire d'aménagement et d'économie, deux domaines de compétence dévolus à la Région. On ne peut pas développer la Bretagne si on n'a pas une bonne qualité de l'eau. Le changement climatique est, aussi, à prendre en compte avec des épisodes de sécheresse et d'inondation qui se multiplient.

Le réseau hydrographique du pays de Lorient est composé de ceux du Blavet, du Scorff, de la Ria d'Étel et de la Laïta, mais ceux-ci s'étendent au-delà du pays de Lorient. Nous savons que nitrates et pesticides altèrent la qualité de l'eau, et que les zones de production de coquillages et de baignade doivent être continuellement surveillées.

La population augmente, de même que la fréquentation touristique.

Nous dépendons aussi de la qualité des eaux dans lesquelles les poissons qui sont débarqués dans le port de pêche de Keroman sont pêchés.

En somme, notre territoire de subsistance ne se borne pas aux frontières de nos pays. Il s'étend au minimum sur l'ensemble des bassins versants du Scorff, du Blavet, de la Laïta, et de la Ria d'Étel, et jusqu'au monde entier si l'on envisage ensemble le tourisme, les zones de pêche ou les routes commerciales, le changement climatique.

## I. LA SITUATION ACTUELLE EN MORBIHAN

*Présentation de Françoise Jehanno, directrice d'Eau du Morbihan*

En terme de ressources, l'enjeu est de trouver un équilibre constant entre les usages et les prélèvements qui influent sur la qualité et la disponibilité de la ressource. Les prélèvements les plus importants sont ceux effectués par l'industrie et l'agriculture ; l'abreuvement et l'irrigation en font partie. Au cours de récentes sécheresses, ceux qui avaient des ressources en propre (puits, forage...) se sont approvisionnés en eau du syndicat des eaux, ce qui a causé 5% de prélèvements de plus.

L'eau potable provient à 80% des eaux superficielles (cours d'eau, retenues, biefs) et à 20% d'eaux souterraines. Mais tout est lié. L'eau superficielle est plus réactive : elle est plus vite polluée, mais, quand elle l'est, la pollution disparaît plus vite. A l'inverse, l'eau souterraine a plus d'inertie, et ce dans les deux sens. C'est pourquoi il faut diversifier les ressources.

Deux sources sont importantes pour le Morbihan : le Blavet avec le barrage de Guerlédan, pour assurer les quantités suffisantes d'eau potable, et le bassin de la Vilaine qui nous permet aussi d'assurer l'approvisionnement en cas de pénurie. Les interconnexions fortes avec les voisins, dont Lorient Agglomération, permettent la sécurisation, le partage de la ressource. Tout est maillé. Les services sont fortement mutualisés ce qui permet plus de réactivité en cas de crise.

En Morbihan, la consommation d'eau est inférieure à la moyenne nationale : de 110 l/hab/an, en France 145l /hab/an.

La ressource en eau est impactée par le changement climatique, l'augmentation démographique et les activités économiques. Les enjeux de sécurité et de qualité de l'eau sont accrus avec un renforcement des normes sanitaires. Il est impératif de préserver les infrastructures pour qu'elles répondent aux besoins.

Nous sommes face à des enjeux collectifs pour une protection de l'eau brute et un meilleur aménagement du territoire avec l'optimisation des prélèvements pour les industries, la recherche et la diversification de la ressource.

L'eau est la matière première pour les activités de pêche, la conchyliculture et aussi la baignade, la navigation et le tourisme.... Nous sommes face à un jeu d'équilibre important. Ces activités ne peuvent se développer sans eau de qualité et en quantité, ce qui impacte fortement la ressource en eau et le cadre de vie. Exemple du tourisme, jusqu'où peut-on le développer sans que la ressource ne soit dégradée ?

L'eau est aussi un exutoire pour les rejets, directs ou diffus (assainissement, eaux pluviales...) ; pour ces dilutions, équilibre est également à trouver. Par exemple, une commune veut augmenter la capacité de sa station d'épuration, mais si le cours d'eau dans lequel elle rejette l'eau reste petit, ça ne sera pas possible.

Il y a beaucoup d'actions collectives engagées pour faire face au changement climatique. Il va falloir anticiper, projeter, intégrer toutes ces questions à chaque changement. Chacun peut lutter mais il va falloir s'adapter.

Nous pouvons agir individuellement sur la quantité d'eau utilisée, mais aussi sur les produits que nous injectons dans l'eau.

La question de l'eau doit être intégrée dans tous les projets, toutes les politiques.

### Échanges avec le public

Question : est-ce que la structure d'Eau du Morbihan fonctionne avec des scientifiques afin d'anticiper le changement climatique ?

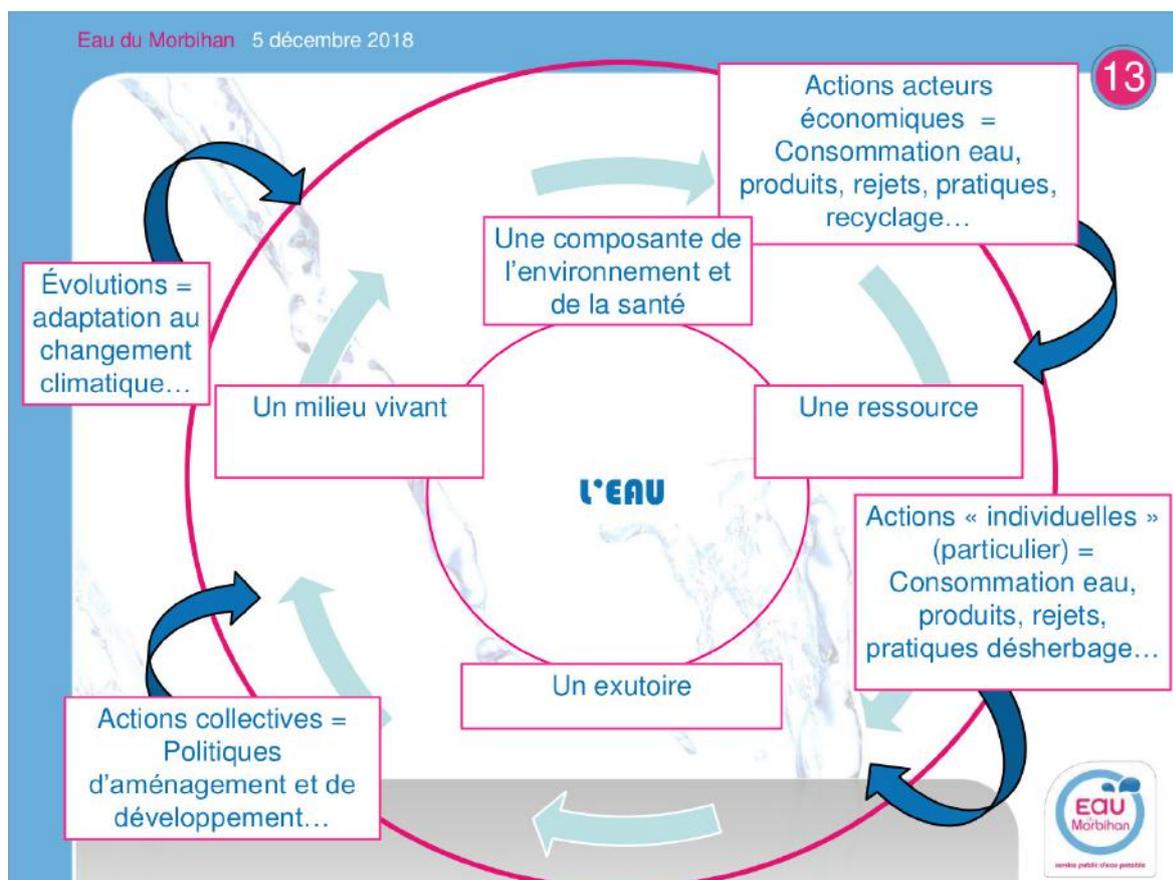
**Réponse** : il existe des modèles mais avec une approche annuelle et sans prise en compte des perspectives sur les pics de consommation comme en été.

**Question** : il y a-t-il une prise en compte du diagnostic local santé environnement ?

**Réponse** : pour l'eau potable, nous travaillons en étroite collaboration avec la Drass pour minimiser les risques. Il faudrait partir d'un peu plus haut car chaque politique a un impact sur la qualité de l'eau.

**Question** : quelle est la répartition de la consommation dans les différents domaines (agricole, industriel...)?

**Réponse** : nous n'avons pas de réponse à notre niveau mais un bilan au niveau des Sage (*Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - voir annexe*) est en cours. Pour l'eau potable, nous pouvons servir des sites industriels ou agricoles, mais ils seront fléchés comme de simples abonnés. Cela représente un gros travail de compilation des données.



## II. LES TROIS ATELIERS

### 1. Atelier "Ressources en eau"

*Comment préserver notre « territoire de subsistance » en eau ?*

Point de vue de l'expert (Sandrine DELEMAZURE, directrice du service Eau et Assainissement de Lorient Agglomération) :

Les besoins en eau à l'échelle mondiale sont historiquement en hausse, du fait de l'accroissement démographique et de la hausse du niveau de vie. Les effets néfastes du changement climatique rendent la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau encore plus pressante, pour le bien de la population et le développement de ses activités, comme pour la préservation des écosystèmes.

L'eau est l'un des quatre éléments indispensables à la vie sur terre. Les quantités suffisantes et la bonne



qualité de cette ressource conditionnent la vie de la faune, de la flore et l'existence humaine terrestre. Au-delà de sa subsistance proprement dite, la consommation de l'eau par l'homme est affectée à la production agricole, à la production énergétique, aux transports et à toutes autres activités humaines. Plus particulièrement sur notre territoire, elle conditionne la préservation des milieux halieutiques et conchylicoles, la production agricole, principalement maraîchère, l'industrie agroalimentaire, les activités touristiques....

En Bretagne, région couverte par un chevelu de cours d'eau et au linéaire côtier important, les questions liées à la qualité de l'eau sont prégnantes depuis une quarantaine d'années au regard des multiples usages faits de cette ressource. L'échelle de prise en considération de la ressource et de sa qualité dépasse les frontières administratives et doit permettre d'appréhender le bassin hydrographique de façon pertinente. Où en est-on aujourd'hui de l'organisation territoriale nécessairement cohérente pour être efficace ? Quelle évaluation peut-on faire des actions de préservation et reconquête de cette qualité ? Comment les améliorer et à quel prix ?

La production d'eau potable représente à l'échelle nationale 16% des prélèvements dans la ressource en eau. Quels problèmes se posent aujourd'hui aux traitants d'eau ? Doit-on craindre les changements climatiques en cours vis-à-vis de la disponibilité et de la qualité de la ressource en eau douce pour la production d'eau potable même en Bretagne ? Quels signaux nous renvoie l'expérience de ces dernières



années et comment s'organiser pour assurer le caractère durable de notre ressource ? Quelles solidarités territoriales doit-on envisager ?

Les effets des changements climatiques sont multiples, on peut citer :

Sur la quantité, en 2017 :

- Réunions du "Comité sécheresse" de janvier à septembre, arrêtés de restriction sur les usages de l'eau, arbitrage sur les usages, mise en place d'un observatoire hydrologique du Morbihan, utilisation des puits des particuliers limitée, demandes de raccordements au réseau public (exemple de la commune de Lanvaudan), pompage de sources et nouveau forage (exemple de Groix, Ploemeur et Riante), mise en œuvre des interconnexions entre réseaux, arrêts d'usines (Blavet/Scorff et à l'échelle de la Bretagne) ;

Sur la qualité :

- Développement des algues, lessivage de sols, augmentation de la charge organique à traiter, augmentation rapide de la turbidité, adaptation des traitements imposant une grande réactivité des exploitants et une modularité des équipements de traitement.

En conclusion :

- une qualité de la ressource en amélioration grâce aux programmes des bassins versants menés de longue date en Bretagne ;
- des craintes pour l'avenir quant à la disponibilité de la ressource (épisodes de sécheresse à répétition) ;
- des traitements pour produire de l'eau potable toujours plus poussés mais avec un coût parfois très élevé ;
- une nécessité de poursuivre les actions de préservation de la qualité de la ressource pour une gestion durable et soutenable de la ressource.

Le meilleur traitement de l'eau est celui que l'on n'a pas à faire ! Les usagers et les écosystèmes y gagneront.

#### Point de vue des participants :

La préservation de la ressource en eau est une nécessité que chacun devrait assumer.

En Bretagne, la ressource en eau est majoritairement issue des eaux superficielles (cours d'eau, retenues) et peu des nappes souterraines (alluviale, profonde).

Parler de ressources en eau, c'est parler d'eau brute (superficielles ou souterraines) en termes de qualité et de quantité. L'eau brute se dégrade et nécessite aujourd'hui des traitements qui deviennent de plus en plus coûteux.

De cet atelier sont ressorties les réflexions ... :

- Toutes les activités collectives et personnelles impactent la qualité et la quantité de l'eau, et l'eau potable est, quelquefois, mal utilisée ;
- Les collectivités sont responsables de la qualité de l'eau et leurs politiques jouent un rôle essentiel sur notre ressource en eau ;
- La gestion du territoire en amont (les bassins versants) ainsi que la gestion de l'eau brute sont peu efficaces ;
- Les normes sont plutôt de bonnes nouvelles pour la qualité de l'eau ;
- Les effets du traitement de l'eau sur la santé sont minimisés ;
- Les techniques agraires doivent prendre en compte la problématique de la ressource en eau ;
- Les problèmes de l'eau sont majoritairement pris en charge (avec plus ou moins d'efficacité) mais la communication associée est peu claire et peu pédagogique ;



- Le forage pose, aujourd'hui, des problèmes en termes de concentration, de respect de la réglementation et, de manière générale, de transparence ;
- Le traitement des eaux existe et coûte de plus en plus cher et encore plus cher lorsqu'il y a des pollutions, et il doit pouvoir s'adapter aux activités humaines ;
- La non conservation des talus et la tendance à l'assèchement des rivières bretonnes ne sont pas une préoccupation des élus ;
- La pollution n'est pas suffisamment pénalisée ;
- La désalinisation de l'eau de mer pose aujourd'hui des difficultés car elle est trop consommatrice d'énergie ;
- La qualité de l'eau de la mer dépend, notamment, de la qualité de l'eau de ruissellement ;
- Les eaux pluviales sont peu traitées.

...et des questions :

Quelle utilisation fait-on des mesures de l'évolution de la biodiversité produites par l'Association Française de la Biodiversité ? Intéressent-elles les décideurs politiques ?

De manière générale, que fait-on des données sur la quantité et la qualité de l'eau ? Où est la transparence ? Comment se fait la communication ?

La pollution de l'eau est-elle une priorité ? Y-a-t-il un plan de prévention ?

Les Sdage (Schéma directeur d'aménagement des eaux) \* et les Sage\* sont-ils mis en œuvre et coordonnés entre eux ?

\* voir annexes

### **Les propositions d'actions du groupe :**

- Pénaliser de façon effective les pollutions ;
- Mettre en place une communication adaptée aux citoyens en intégrant des informations fiables et pertinentes sur la ressource en eau du pays de Lorient (nécessité d'impliquer les associations et d'y mettre les moyens) ;
- Rendre effective la diminution des nitrates et des pesticides dans l'agriculture en application des lois ;
- Au même titre que la maîtrise d'énergie, mettre en place une campagne de sensibilisation à l'économie de la ressource en eau afin que les consommateurs deviennent acteurs ;
- Diminuer les surfaces bitumées (désartificialisation à inscrire dans les documents d'urbanisme) ;
- Mettre en place des systèmes de récupération et de filtration des eaux pluviales ;
- Afficher de façon explicite que la mer commence aux avaloirs ;
- Limiter les forages de particuliers ;
- Mettre en place une facturation progressive en fonction de la consommation d'eau à la place du système dégressif actuel qui incite à la consommation.

## 2. Atelier "Eau et développement"

*Comment concilier développement économique et préservation de l'eau et des milieux aquatiques ?*

Point de vue de l'expert (Laurent THIBAUT, directeur du syndicat mixte de la Ria d'Etel) :

On ne se rend souvent compte de l'importance et des services rendus des choses que lorsqu'elles viennent à se raréfier ou à disparaître... Depuis l'aube de l'humanité, l'eau, bien précieux et vital s'il en est un, a toujours été au cœur de notre quotidien et de nos attentions... même si on l'oublie de temps à autre !

La majorité des cités et civilisations se sont construites et développées autour et avec l'eau, souvent situées dans des « nœuds » de confluences « aquatiques » ou sur le littoral ; on y utilise l'eau comme source de vie, bien entendu, mais aussi pour la salubrité ou pour le développement économique...

Ce qui était vrai hier le demeure aujourd'hui, mais dans un contexte de plus en plus tendu, avec la hausse de la population et des pressions anthropiques, auxquelles s'ajoutent le réchauffement climatique. Or à de nombreux titres, l'eau est un vecteur de développement économique essentiel, si ce n'est le plus important...

L'eau permet de nettoyer et de se nettoyer. Force physique et motrice, elle permet de fournir de l'énergie, que ce soit pour les moulins d'antan jusqu'aux énergies marines renouvelables, domaine particulièrement prometteur pour la Bretagne. Source de vie, elle nourrit et permet d'irriguer des cultures, d'apporter des ressources vivrières, voire commerciales, par la pêche ou l'aquaculture. Support de navigation, elle permet d'assurer des voies d'échanges commerciaux et de développer des activités nautiques diverses. L'eau constitue aussi un moyen de réchauffer ou inversement de refroidir, etc.

Aux niveaux marin comme terrestre, une bonne qualité d'eau est ainsi indispensable pour le développement de nombreuses activités économiques ou récréatives, que ce soit la conchyliculture, l'agriculture ou la pêche, mais aussi l'industrie agro-alimentaire, la baignade et les loisirs nautiques ou plus indirectement, le tourisme.

Pour ce qui est des milieux aquatiques terrestres - cours d'eau, plans d'eau ou zones humides en particulier - leur préservation est également un enjeu majeur, ces milieux abritant une biodiversité riche et assurant un rôle essentiel sur la qualité de l'eau et sur la régulation des phénomènes d'inondations et de sécheresses.

A cet effet, avoir une eau et des milieux aquatiques préservés rendent, en outre, des services gratuits et permet d'éviter de lourdes dépenses de dépollution, de reconstruction suite à des inondations, de gestion des conséquences de sécheresses et aussi d'éviter des pertes humaines...

Un territoire avec de l'eau en quantité suffisante et de bonne qualité, et avec des milieux aquatiques en bon état, est un territoire attractif, qui donne envie et permet d'y vivre, d'y travailler... En contre-exemple, on pourrait citer un littoral atteint par le phénomène de marées vertes, qui véhicule une image particulièrement négative, rendant le territoire peu attractif, tant pour les personnes que pour les activités.

Autre sujet, souvent considéré à tort comme anodin, la biodiversité aquatique a beaucoup à nous apporter. Pour exemple, la plupart des molécules actuellement utilisées en médecine sont issues ou dérivées de la biodiversité, pour l'instant essentiellement terrestre, car les espèces marines sont encore très peu et mal connues. Or les océans représentent environ 70% de la surface terrestre...

Les découvertes du milieu marin n'en sont qu'à leurs débuts mais ont déjà permis d'identifier de nouvelles molécules, très intéressantes. On peut citer par exemple les éponges marines, dont une espèce possède des molécules anti-cancéreuses très prometteuses, tandis que d'autres espèces d'éponges sont utilisées dans la recherche contre le Sida.

L'eau et les milieux aquatiques au sens large sont donc vecteurs de développement économique local, en plus d'être sources de vie et de bien-être social... mais le « développement économique » est aussi source de pressions sur l'eau et les milieux aquatiques...

Quel juste équilibre trouver entre développement économique et préservation de l'eau et des milieux aquatiques pour ne pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis ?

Comment continuer à bien concilier développement économique et préservation de l'eau et des milieux aquatiques, qui ne sont absolument pas antinomiques (bien au contraire !!) ?

Quelles adaptations mettre en œuvre pour anticiper les changements de demain, avec la hausse de la population et le réchauffement climatique annoncé ?

### Point de vue des participants



Le développement économique pourra se concilier avec la préservation de l'eau si plusieurs conditions se réalisent dans le même temps :

- Chaque acteur économique ou simple citoyen devra réduire sa consommation en eau et se responsabiliser. La prise de conscience par chacun d'un impératif de responsabilisation doit permettre de mieux partager les usages, de limiter sa consommation d'eau et les impacts négatifs de son activité en termes de prélèvement de la ressource ou de rejet de polluants.

- La responsabilisation individuelle exige que la collectivité pose le cadre du développement économique et des activités humaines liées aux

populations qui vivent sur un territoire donné. Le développement sera soutenable en fonction de la capacité d'absorption du territoire. La construction de ce cadre amènera à réfléchir au concept de Bien Commun et à développer la connaissance. Il doit permettre de prendre les mesures adaptées et d'anticiper les conséquences sur l'eau de la pression démographique et du changement climatique. Pour prendre de la force, ce cadre devra être partagé par tous.

Cependant une démarche collective pour une action responsable se heurte à de multiples freins qu'il faudra lever :

- Le respect de la liberté de chacun, principe fondamental de notre société, est l'un de ces freins, car il peut conduire à des conflits entre plusieurs intérêts.

Par exemple, la conchyliculture sur la Ria d'Étel souffre de pollutions provenant des rejets directs importants dans l'eau, telles les déjections des élevages dans les rivières, mais aussi des réseaux d'assainissement défectueux, de l'activité des plaisanciers et des campings. Ainsi ce n'est pas tant l'agriculture qui nuit à la conchyliculture, comme on pourrait le croire ; les deux secteurs d'activité travaillent plutôt en bonne intelligence et imaginent des solutions au cas par cas. D'ailleurs le seuil de pesticides est correct sur la Ria d'Étel, excepté sur un secteur.

Autre exemple de conflit d'intérêts que l'on peut donner : les salissures dans le port de pêche du fait du nettoyage des poissons. Mais se pose la question de comment agir sans impact négatif sur les emplois.

- Conflits d'intérêts, trop faible motivation des élus, acteurs économiques et citoyens pour s'impliquer, choix économiques critiquables ou réglementation non respectée et manque de moyen de contrôle, tout cela peut être induit pour partie de la méconnaissance des enjeux, même si la prise de conscience semble faire son chemin.

Dans les années 70, cette méconnaissance a conduit, au nom du progrès, au développement d'activités et à des aménagements, dont on mesure les conséquences désastreuses sur la préservation de la ressource en eau et de sa qualité cinquante ans plus tard. Il en est ainsi du choix d'un modèle agricole intensif, qui a conduit à dégrader la qualité de l'eau et à supprimer les bocages et les zones humides, alors que ces milieux naturels ont un rôle essentiel, ou encore le choix de développer le tourisme et les activités sportives.

Aujourd'hui encore, les choix économiques ou d'aménagement opérés peuvent être pris en contradiction avec la volonté, qui peut être réelle, de prendre en compte leur impact environnemental négatif. Dans un déni de la capacité d'absorption d'un territoire, un écart peut en effet être observé dans certains cas entre la volonté politique environnementale et l'action pour le développement et la préservation de l'emploi. Cet écart peut être constaté dans la poursuite de l'urbanisation, de l'aménagement de routes et zones d'activités, en dépit de leur impact sur l'imperméabilisation des sols, entre autres. Peut également être donné comme exemple de contradiction, la poursuite de la suppression de certaines des zones humides du pays de Lorient, alors qu'on sait leur importance pour la continuité écologique et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. De même, les politiques tournées vers la mer, la « croissance bleue », ont le vent en poupe à l'heure actuelle ; la mer ne doit pourtant pas être considérée comme un Eldorado inépuisable car,



si elle peut apporter de nouvelles ressources, son exploitation doit être faite avec prudence sous peine de conséquences dommageables pour l'environnement.

La méconnaissance des enjeux et le défaut de connaissances sur les écosystèmes sont donc des freins à l'action.

- Enfin, la limite des moyens financiers est aussi un argument qui peut être avancé pour ne pas agir. Mais si l'importance des enjeux est davantage reconnue, elle facilitera leur priorisation sur l'agenda politique et la recherche des moyens financiers nécessaires pour y répondre.

Des avancées positives sont toutefois à rappeler. Ainsi de nombreuses études ont déjà été réalisées. Concernant l'identification des pollueurs soulignons que la connaissance sur l'agglomération de Lorient s'est accrue avec la possibilité de les identifier à partir des données recueillies sur les secteurs sensibles ; une amélioration est ainsi attendue suite aux travaux réalisés sur la station d'épuration de La Saudraye à Guidel. En outre des actions engagées vont dans le bon sens : est donné l'exemple de la démarche citoyenne lancée par le syndicat mixte de la Ria d'Etel en 2010 pour inciter les associations à lutter contre la prolifération du baccharis ; de nombreuses actions ont été menées depuis.

### **Les propositions d'actions du groupe**

- Construire un projet de territoire de vie qui articule développement et préservation des ressources (dont l'eau).
- Concernant la problématique de l'eau, s'appuyer sur les Sage, les partager car ils sont un outil de connaissance fine du terrain, définissent les enjeux et objectifs et proposent des programmes d'actions (le pays de Lorient compte quatre Sage). Le Sage est un outil essentiel, à condition qu'il fasse l'objet d'une réactualisation continue du diagnostic pour tenir compte des évolutions, afin de pouvoir ajuster en permanence les priorités d'actions.
- Sensibiliser et former, pour que chacun remette en cause ses agissements et participe à l'action collective.
- Impliquer tous les acteurs locaux (politiques, économiques et citoyens), valoriser les actions déjà engagées et les dupliquer (démarches citoyennes volontaires, dispositifs tels les GIEE -Groupement d'intérêt économique et environnement- qui sont des collectifs d'agriculteurs reconnus et soutenus par l'État, s'engageant dans un projet pluriannuel de modification ou consolidation de leurs pratiques).
- Au niveau de la prise de décisions politiques, ne pas faire le contraire de ce que l'on affiche dans sa politique environnementale, en raison d'arbitrages en faveur d'intérêts économiques à court terme (exemple de la construction de routes coupant des zones humides).
- Parmi les actions à engager ou continuer, quelques propositions : poursuivre la restauration des zones humides, malgré la complexité de cette action ; penser des villes non étalées et revisiter les règles limitant l'urbanisation si nécessaire ; verser des primes pour récompenser les bonnes pratiques, ....

### 3. Atelier "Eau et santé"

#### Point de vue de l'expert (Lylian LE GOFF, médecin environnementaliste)

L'eau source de vie est aussi le reflet de nos actes. La transition sociétale qui devient une urgente nécessité doit intégrer le prix à payer en termes sanitaires et économiques résultant du « stress hydrique » - à la fois quantitatif lié aux ressources disponibles, et qualitatif en termes de pollutions - avec les mesures de préservation et de prévention sanitaire environnementale qui en découlent.

Les facteurs de risques sanitaires liés à l'eau sont dominés par les pollutions des eaux brutes et aussi la possible persistance de principes actifs dans l'eau rendue potable selon les secteurs. Retenons cinq grandes rubriques :

- Excès d'engrais chimiques NPK et d'épandages de lisiers provoquant une eutrophisation des eaux brutes avec deux phénomènes majeurs : formation de blooms de cyanobactéries libérant des toxines pour les systèmes nerveux et digestifs et marées vertes dégageant de l'hydrogène sulfuré toxique ; formation de nitrites (méthémoglobinémie) et nitrosamines cancérigènes ;

- Pesticides (notions de biodégradabilité et accumulation ; d'effet cocktails synergiques ; de normes prises en défaut par les perturbateurs endocriniens agissant à des doses infinitésimales) ; nombreuses potentialités toxiques chroniques, surtout cancérigènes et mutagènes, neurotoxiques, immunosuppresseurs et perturbateurs endocriniens ;

- Résidus de substances médicamenteuses longtemps ignorés (antibiotiques à usage vétérinaire des élevages hors sol et de la médecine de ville : anticancéreux, hormones féminisantes, antidépresseurs, ...) ;

- Perturbateurs endocriniens (origines diverses qui ne cessent de "s'enrichir" : pesticides, résidus de médicaments, plastiques, solvants, cosmétiques ...) ; notions de faibles doses actives et de périodes de vulnérabilité (organogénèse fœtale grossesse ; 0-2 ans ; puberté) ; organes cibles : gonades (diminution de la fertilité) ; malformations urogénitales ; cancer des testicules ; puberté précoce) ; thyroïde (dystyroïdies) ; pancréas (diabète) ; surpoids ; système nerveux (autisme ; troubles du comportement...)

- Pollutions minérales (phosphore, azote, soufre...) et métaux lourds : risques « activés » par des projets d'exploitations minières en centre Bretagne (risques pouvant impacter le Scorff et le Blavet : acidification des eaux, cancérigènes et perturbateurs endocriniens).

#### REMARQUES IMPORTANTES

L'état des ressources en eau et de la qualité de l'air que nous respirons sont très impactés parfois par les mêmes facteurs de risques (pesticides ; épandages de lisiers générant des particules fines aériennes ; exploitations minières).

Face à la question récurrente : peut-on boire l'eau du robinet ? La réponse est : tout dépend de l'endroit où l'on habite et donc de son réseau de distribution d'eau potable. A Lorient, des investissements ont été consacrés à l'ultrafiltration dans les deux stations de Coët er Ver et du Petit Paradis, ce qui améliore nettement l'efficacité de l'épuration des eaux brutes. Le problème, c'est le pollué (le contribuable lorientais) qui est le payeur. De plus, une eau de bonne qualité au robinet ne reflète pas forcément une meilleure qualité des eaux brutes des deux fontaines du pays lorientais (le Scorff – satisfaisant – et le Blavet – beaucoup moins même s'il y a des régressions notables de pollutions).

Les solutions préventives devraient passer, surtout en Bretagne, par une réelle transition alimentaire et agricole reposant sur une éducation sanitaire alimentaire et des modes de production alimentaire de qualité non polluants. Le pays de Lorient est doté depuis mai 2017 d'un Diagnostic Local Santé Environnement (DLSE) – le premier du genre en Bretagne – établi par l'Observatoire de la santé en

Bretagne ORSB missionné par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Son but est de recenser les principaux facteurs d'exposition de la population à des risques, pour intégrer la prévention dans les prises de décisions politiques d'aménagement du territoire et de développement économique, afin de les réduire à leur origine voire de les éradiquer : il s'agit bien de "réconcilier économie et écologie". Dans ce DLSE, l'eau tient une place importante, que ce soit celle destinée à la consommation humaine, ou à l'assainissement, ou à l'eau de baignade et de loisirs, ou du littoral (pêche à pied récréative ; "marées vertes"). Il présente une synthèse de l'approche quantitative et qualitative impliquant nombre de préconisations (le DLSE est consultable sur le site de Lorient agglomération et du CDPL).

Les perturbateurs endocriniens doivent amener à une forte refonte des paradigmes épidémiologiques, et certaines normes en fonction desquelles sont prises des décisions devraient être considérées comme non recevables (exemple de l'enquête publique actuelle qui émet un avis favorable sur les dragages et clapages en mer près de Groix des boues de la rade en fonctions de normes "N", alors qu'elles contiennent un grand nombre de perturbateurs endocriniens, qui plus est sans étude d'impact sur les planctons qui sont à l'origine des chaînes alimentaires).



#### Points du vue du groupe :

- Deux personnes atteintes de maladies neurodégénératives ont vu leur état de santé s'améliorer "par l'adjonction à leur arrivée d'eau potable des procédés de filtration sophistiqués et onéreux au bout de plusieurs années".
- Dans un autre atelier, la moitié des personnes présentes ne pouvait boire l'eau du robinet ; elles habitaient les secteurs de Guidel et Lorient. Tout le monde s'accordait sur la nécessité d'un goût constant à l'instar de l'eau minérale. Il a été dit par notre expert que sur les quinze stations d'épuration seules deux utilisent l'ultrafiltration.
- Il a été évoqué par l'ensemble des participants d'aller vers une dépollution totale des pesticides, médicaments, métaux lourds et de leurs résidus ; d'assurer le maintien et même l'augmentation de la surveillance analytique des bactéries, champignons, parasites, virus, ainsi qu'un affichage des résultats plus



visible. Tout comme le souhait de développer par voie législative le plus haut niveau de pratiques soutenables pour toutes les activités humaines : industrielles, agricoles, touristiques et autres et bien sûr leur contrôle.

A été évoquée la nécessité de taxer les pollueurs en incluant tous les niveaux de responsabilité : agriculteurs, industriels, financiers, tourisme, bateaux à moteur et bien plus ..... et de réfléchir à l'étalement urbain, à l'hyperbétonnage, source d'asphyxie de notre terre et de nos eaux.

### DES CRAINTES ET DES RISQUES

L'inquiétude majeure de voir se préoccuper seulement des risques immédiats infectieux (humains) ou de la mortalité des poissons a été émise à l'unanimité. Et donc de voir le passage à la trappe des risques à moyen et long termes pour la santé publique qui sont connus pour tous les polluants. La raison principale étant un coût trop élevé pour les éliminer. Pourtant ils sont impliqués dans de nombreuses pathologies chroniques invalidantes ou cancéreuses. Pour les décideurs c'est un risque retardé : on privilégie l'immédiateté sans intégrer la totalité des faits.

#### **Les propositions d'actions du groupe**

- S'appuyer sur l'outil DLSE - Diagnostic Local de l'Environnement- de Lorient Agglomération établi en 2017 et passer à l'acte pour la santé de nos concitoyens.
- Informer et persuader le consommateur qui, par son choix, va peser, et les faits actuels changeront. Les décideurs élus iront dans le sens du souhait majoritaire. Un système herbager bio est plus économique en eau qu'un système conventionnel (maïs/soja).
- Accélérer la transition agricole, industrielle pour aller vers le développement soutenable.
- Arrêter l'étalement urbain.
- Évaluer de la toxicité de tout principe actif d'un produit industriel nouveau, alimentaire, produit de l'agro-industrie, avant d'être commercialisé, et ceci par des laboratoires indépendants.
- Le pollueur devrait être le payeur, qu'il soit agriculteur, industriel, particulier ou lobby financier ou même décideur ne respectant pas le règlement.

Les boues de la rade de Lorient ne devraient pas être mises en mer : de nombreux polluants ont notamment des activités de perturbateur endocrinien, ce qui implique de les mettre à terre plutôt que de les claper en mer.

La connaissance du secteur d'eau potable dont on dépend doit être connue avec la notification de son procédé d'épuration sur chaque facture d'eau.

L'une des pistes essentielles pour préserver les qualités et quantités des ressources en eau est de mettre en œuvre une véritable transition agricole et alimentaire, sans négliger les industriels et la population privée avec ses jardins, le tourisme....



### III : LE POINT DE VUE DES INTERVENANTS

#### QUELLES SOLUTIONS D'AVENIR POUR PRÉSERVER LES EAUX ?

Table ronde - débat



*Avec Thierry BURLLOT : vice-président de la Région Bretagne, en charge de l'environnement ; Daniel LE BRAS : président du Sage Ellé, Laita, Isole ; Lilian LE GOFF : médecin environnementaliste ; Françoise JEHANNO, directrice d'Eau du Morbihan  
Et comme Grand témoin : Philippe MÉROT, co-auteur de l'ouvrage changement climatique dans l'ouest*

**Daniel Le Bras**, président de la Commission Locale de l'Eau (Cle) «Ellé, Laïta, Isole», rappelle que de grosses entreprises sont présentes sur le bassin-versant «Ellé, Laïta, Isole» (papeteries, usines agroalimentaires...) ; malgré cela l'eau reste en bon état.

**Françoise Jéhanno**, est directrice d'Eau du Morbihan, qui est le syndicat d'alimentation en eau potable sur tout le Morbihan, exceptés Lorient Agglomération, Vannes et Séné ; le syndicat est chargé de la production, du transport de l'eau potable, et de sa distribution.

Françoise Jéhanno a évoqué plusieurs problématiques autour de l'eau et ses divers usages. L'enjeu principal est celui de la disponibilité de la ressource en eau quand on en a besoin, ce qui nécessite de trouver un équilibre constant entre les usages ou les prélèvements. Tout est lié.

Par exemple, le partage de la ressource en eau sur la période estivale peut s'avérer compliqué, quand il faut répondre en même temps au besoin de la population, qui augmente avec l'arrivée des touristes, et au besoin du secteur agricole, qui augmente aussi avec le réchauffement climatique (ainsi la production des petits pois, gourmande en eau, s'effectue à présent sur cette période et non plus avant l'été).

Les prélèvements agricoles recouvrent l'abreuvement des animaux et l'irrigation des cultures. En cas de sécheresse, la ressource en eau est moins mobilisable. Ainsi en 2016, ceux qui avaient des puits ont dû s'approvisionner en eau auprès du syndicat Eau du Morbihan, ce qui a fait augmenter son activité de 5%. Pour autant, l'agriculture n'est pas que consommatrice d'eau ; elle permet aussi de préserver les paysages, qui joue un rôle sur la ressource en eau et sa qualité.

L'eau potable de la Région Bretagne provient pour 80% de l'eau superficielle et de 20% de l'eau souterraine, et l'augmentation des normes sanitaires réglementaires a un poids de plus en plus conséquent. L'eau superficielle est plus réactive. Elle est aussi plus vite polluée ; mais quand elle l'est, la pollution disparaît plus vite. L'eau souterraine ayant plus d'inertie, la pollution qui peut l'affecter met plus de temps à disparaître.

Sur le Morbihan, la consommation moyenne est de 110 litres d'eau par habitant et par jour, contre 145

litres en moyenne nationale. Mais le besoin augmente.

Aussi, le maintien d'un débit des cours d'eau suffisant est nécessaire, selon Mme Jéhanno, tant pour réagir à la pollution industrielle ou agricole, que pour faire face à la hausse des besoins liée au développement économique et à l'augmentation de population du fait de l'urbanisation ou du tourisme.

Il est également indispensable d'anticiper, d'intégrer et de gérer l'interaction à tous les niveaux des projets industriels, agricoles (y compris la pêche et la conchyliculture), ou des particuliers. Tous les projets politiques devraient avoir la question de l'eau en ligne de mire.

Les interconnexions permettent la sécurisation et le partage de la ressource. Les services sont déjà fortement mutualisés. Par exemple, il est arrivé à EDF de devoir relâcher de l'eau du lac de Guerlédan pour l'approvisionnement en eau potable ou que la Vilaine, en cas d'incident, permette d'assurer la distribution. Le prix à payer pour la consommation d'eau permet aussi de garantir la sécurité et la qualité de l'eau, ainsi que le maintien et l'amélioration des infrastructures.

En somme, la question se pose d'un équilibre à trouver : jusqu'où peut-on aller dans le prélèvement de l'eau comme matière première, sans que la ressource soit dégradée ? Il faut aussi sans cesse trouver un équilibre au niveau des dilutions dans l'eau, exécutoire de rejets directs ou diffus. Par exemple, si une station d'épuration a besoin d'augmenter sa capacité, elle ne pourra pas le faire si le cours d'eau, dans lequel elle rejette l'eau, est trop petit.

Beaucoup d'actions collectives sont engagées pour faire face au changement climatique. Anticiper, intégrer, ces questions se posent à chaque changement.

**Thierry Burlot**, vice-président de la Région Bretagne en charge de l'environnement, rappelle la caractéristique bretonne : la Bretagne est un massif armoricain avec de la pierre très dure. Elle dispose par conséquent de peu d'eaux souterraines, et son réseau hydrographique très dense est partagé entre de véritables bassins-versants (c'est-à-dire réunissant le cycle entier de l'eau, de la source à la mer). La région compte au total vingt-et-un bassins-versants ou masses d'eau ; le bassin-versant le plus fragile est celui de Rennes.

L'eau est une politique territoriale, car le développement économique et l'aménagement sur un territoire ont un impact sur la qualité de l'eau dans l'estuaire ; l'eau est donc un indicateur simple d'un dérèglement éventuel. Découle de ce constat l'impérieuse nécessité de concilier économie et écologie ; il n'y a pas lieu d'un débat, il faut considérer l'une et l'autre dans le même temps. Sans eau, pas de développement possible.

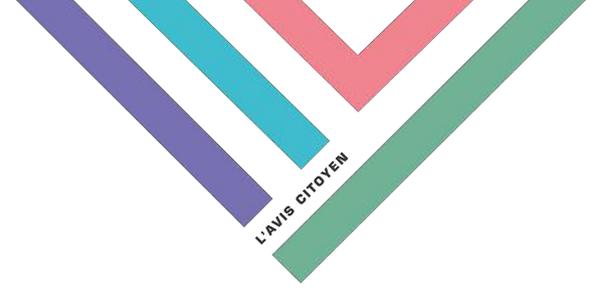
Avec le réchauffement climatique, il y a risque d'une raréfaction de la ressource en eau. Alors qu'elle semblait une ressource inépuisable, il va falloir apprendre à la partager, car la question de l'eau est centrale pour le développement économique, l'écologie, la santé... Ainsi, la quantité d'eau et sa qualité sont indispensables à l'économie agricole. Mais tout est lié. On voit ici la fragilité des activités humaines face à son besoin en eau.

Les territoires où il fera bon vivre demain seront ceux qui auront une bonne capacité en eau.

Or, même en Bretagne, on observe plus de périodes de sécheresse et de grosses précipitations pouvant engendrer des inondations. On ne va pas pouvoir gérer la ressource de la même façon.

Si l'eau est un moteur de l'économie, un facteur d'équilibre territorial en termes d'activités, elle est vulnérable et épuisable. Aussi, pour gérer la ressource en eau, une action publique cohérente doit nécessairement être mise en place.

Les choses avancent tout de même dans le bon sens, à l'exemple de l'agriculture biologique qui se



développe sur la région ; la fédération des Coops (coopératives agricoles et agro-alimentaires) a signé la Breizh Cop.

Par ailleurs, dans l'écriture de son Sraddet (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), la Région Bretagne a décliné la Cop 21 : c'est un nouveau modèle économique, une rupture négociée d'avec les modes actuels de production, notamment agricoles.

Une autre question doit également être posée, celle de la capacité d'accueil, qui va se durcir avec l'afflux de populations du fait du dérèglement climatique. L'anticipation est nécessaire. La répartition de la population sur le territoire, de façon à pouvoir absorber les besoins et les accès à l'eau, à l'assainissement, devra être prévue et prise en compte dans le Scot (schéma de cohérence territoriale).

**Lylia Le Goff**, médecin environnementaliste, souligne la nécessité impérieuse d'un plan de transition agricole au niveau de la Bretagne, car actuellement seulement 40% des masses d'eau sont conformes.

#### **Intervention de Philippe Mérot, grand témoin**

*Ancien directeur d'Inra (Institut nationale de recherche agronomique) spécialisé dans le lien entre agriculture et qualité de l'eau en Bretagne. Il a terminé sa carrière en étudiant le changement climatique.*

En préalable, Philippe Mérot revient sur le cas du bassin rennais : la difficulté de ce territoire est accrue par le fait d'une pluviométrie faible qui réduit la dissolution des pollutions.

Le Grand Témoin s'inquiète vivement des conséquences des différents changements depuis 40 ans, dont le dernier : le changement climatique. Ces conséquences sont de plusieurs ordres :

- Concernant l'aménagement du territoire dont le paysage de la campagne : avant la Bretagne était composée de bocages, de zones humides, de landes intégrés aux espaces agricoles. Il y a 50 ans, on observait un paysage avec des espaces qui s'autorégulaient... ces systèmes de régulation ont été supprimés. Les conséquences : augmentation des pollutions (suppression des barrières, des zones d'infiltration....).
- Concernant le changement climatique : ce changement crée un décalage dans le temps des productions avec un impact sur l'économie : à l'exemple des petits pois qui étaient auparavant récoltés avant l'arrivée des touristes. Aujourd'hui, ils le sont en même temps ce qui provoque une forte demande en eau sur le même laps de temps. En mer, les poissons prédateurs et les proies ne sont plus présents au même moment.

Comment penser le changement climatique ? Quatre grandes questions doivent être liées :

- le changement tendanciel de la température. Les paysans se sont déjà adaptés par des semis et récoltes plus précoces ;
- une variabilité plus forte (périodes de pluie, de sécheresse plus difficiles à prévoir) : une situation où il devient plus compliqué de s'adapter et un besoin de système plus résilient ;
- des événements extrêmes plus importants (sécheresse, pluies intenses, tempêtes...) plus difficiles à

maîtriser. Les paysans peuvent y faire face un an, deux ans... et après ?

- ces changements ont également lieu ailleurs, ce qui a des incidences fortes sur notre territoire. Exemple du soja et maïs qui viennent d'Amérique du Sud où les conditions de production et de commercialisation vont changer. Autre exemple qui a déjà lieu aujourd'hui : la mâche nantaise. Avant la mâche allemande arrivait avant celle de Nantes. Aujourd'hui, les deux sont sur le marché en même temps.

Ces quatre points structurent le changement climatique ; leur prise en compte nous aidera à élaborer une stratégie d'adaptation.

### **Échanges avec la salle, à partir des interventions et de la restitution des ateliers**

Question : gestion publique ou privée ? Comment cela se passe sur le pays de Lorient ?

Réponse Françoise Jehanno : par définition, il s'agit toujours d'un service public. Soit ce service est géré par un syndicat, une collectivité en régie, soit il est délégué à une entreprise privée mais la puissance publique conserve dans tous les cas son droit de décision. Lorient Agglomération détient la compétence de l'eau potable. Les modes d'exploitation (régie, par délégation...) sont différents selon les secteurs. Selon la complexité du mode gestion, les économies d'échelle sont différentes que se soit en régie ou en mode privé.

Question : Économie et écologie. Est-ce que le modèle actuel ne porte pas en soi une contradiction entre les deux et l'échec du modèle écologique ?

Réponse Thierry Burlot : Il faut repenser les modèles économiques en Bretagne, engager les transitions et les ruptures. Il faudra négocier, bien sûr, notamment sur la question agricole. Le modèle doit être revisité pour se baser sur la qualité, la traçabilité, la sécurité alimentaire et la capacité de production du territoire et ce en fonction des possibilités. C'est ce que souhaite mettre en place la région Bretagne via son Sradet (schéma d'aménagement du territoire) et la Breizh Cop.

Question : cela reste pourtant compliqué de parler d'agriculture biologique avec la Chambre d'Agriculture. Comment faire avancer les choses ?

Réponse Thierry Burlot : La Bretagne n'a jamais installé autant d'agriculteurs bio. Le modèle est lancé. Beaucoup d'agriculteurs traditionnels se convertissent au bio. Mais ce modèle ne nourrit plus dans les mêmes quantités : on est battu par les Brésiliens sur le plan mondial. Cependant, il n'y a plus grand monde à défendre le modèle ancien. La transition est engagée. 30% des agriculteurs bretons sont engagés dans un Maec (Mesures agro-environnementales et climatiques).

Question : quels impacts de l'augmentation de la population sur le littoral ? Quelle est la limite acceptable pour accueillir de nouvelles personnes ?

Réponse Françoise Jehanno : la question de la capacité d'accueil d'un territoire est lié au Scot (document d'aménagement du territoire). On note une certaine schizophrénie des élus qui veulent un développement de l'habitat pour développer leur territoire. Par ailleurs, les gens veulent s'installer sur le littoral alors que l'eau se trouve à l'intérieur du territoire. Le travail d'anticipation permettant de rechercher un partage équilibré des ressources d'un territoire fait défaut. Il faudrait mieux répartir la population.

Question : de plus en plus d'agriculteurs sont malades à cause des pesticides en plus d'être des victimes en termes économiques (nombreux suicides). Il est nécessaire de changer de paradigme. Si en amont, on ne protège pas les eaux brutes, en aval, on ne peut plus faire grand-chose. Cela doit passer par un véritable plan de transition agricole au niveau régional. Or récemment la communication d'Oliver Allain, vice-président régional à l'agriculture, annonçait un plan de compétitivité avec tout le langage du modèle dominant. Si on ne met pas le paquet financièrement dans la transition cela ne marchera pas. Mettons-nous vraiment le paquet ?

Question : ne peut-on pas travailler au niveau des coopératives agricoles (pourvoyeuses de produits phytosanitaires) ?

Question : Les déclarations des Maec (mesures agro-environnementales et climatiques) sont de quel ordre ? 30% ou 6% ? Les chiffres diffèrent selon les sources.

Réponse Thierry Burlot : la fédération régionale des coop a été la première à adhérer à la Breizh Cop. Elles sont aussi bousculées dans leur fonctionnement. Les agriculteurs achètent directement sur Internet. Triskalia, la plus grosse coopérative de France fait aussi le plus de bio.

Les chiffres concernant les Maec (60%) sont issus des agences de l'eau et de la Bretagne qui aident les agriculteurs engagés.

En Bretagne on compte 40% des masses d'eau en bon état avec même 80% pour le Finistère (Ille et Vilaine en dessous de 10% - on y a rien fait depuis 20 ans). Le Finistère et les Côtes d'Armor sont montrés du doigt depuis des années pourtant ils ont les meilleurs résultats.

Il pleut deux fois moins à Rennes que dans les Monts d'Arrée : les cours d'eau souffrent plus à l'Est qu'à l'Ouest et c'est dans l'Est que la demande en eau est la plus forte. Le secteur économique le plus fragile aujourd'hui est le secteur rennais. Le lien habitants/ressource en eau est une question essentielle qui n'a jamais été abordée jusque-là.

Propositions atelier « Ressource en eau » : responsabiliser les acteurs, individuellement et collectivement

Réaction des intervenants

*Thierry Burlot* : le principe du pollueur/payeur est un bon principe mais on est toujours face à des difficultés pour le mettre en place, notamment dans le domaine agricole. Plus globalement c'est la question de la fiscalité environnementale qui se pose. On doit y travailler sérieusement. La solidarité doit se créer sur le petit cycle : les personnes qui ont le moins de moyens financiers doivent pouvoir être aidées. Une solidarité sur le grand cycle doit aussi se mettre en place : le Centre Bretagne a le plus de besoin pour la protection de l'eau. La source se situe là mais pas les moyens tandis que les usages sont sur le littoral et grandes villes là où les richesses se développent grâce à l'eau qui provient du centre. Ces territoires urbains devront participer à la protection de cette eau qu'ils utilisent (objectif du plan régional de l'eau). Nous avons un système qui fonctionne très bien en France : les agences de l'eau prélèvent une redevance redistribuée pour la qualité de l'eau. Mais Bercy a une obsession : supprimer ces agences. L'État ponctionne 42 millions d'euros dans les agences de l'eau pour financer le plan sur la Biodiversité. Oui, il faut financer ce plan mais

les pollueurs doivent aussi payer. La taxe sur l'artificialisation des sols n'est pas assez élevée et on continue de développer les zones commerciales.

L'autorité sanitaire est un peu brutal en restreignant l'utilisation de l'eau pluviale. En clair, beaucoup d'actions restent incohérentes alors que le lien entre terre, mer et biodiversité est évident.

*Pour plus d'information, voir le site de l'observatoire de l'environnement <https://bretagne-environnement.fr/>*

*Daniel Le Bras* : sur la question des solidarités, depuis la loi Gemapi, les agglomérations ont en charge les inondations à l'exemple de Quimperlé Communauté, où dorénavant la ville de Quimperlé va payer pour les infrastructures qui devront être réalisées dans les communes rurales en amont. Même chose pour Lorient.

Sur le territoire de Lorient Agglomération, les agriculteurs sont responsables à 12% des prélèvements de l'eau contre 52% pour les industriels. Mais depuis les années 2000, les industriels font de véritables efforts en améliorant leur processus pour adapter leurs prélèvements en prévision du changement climatique. Les agriculteurs font également des efforts même si le changement reste difficile. Par exemple, le taux de nitrate est aujourd'hui de 16 milligrammes contre 40 il y a quelques temps. Tout ne va pas bien mais on note des progrès.

Propositions atelier « Eau et économie » : construire un projet de territoire de vie, articulant le développement et la préservation des ressources

Réaction des intervenants

*Françoise Jehanno* : il ne peut y avoir de développement sans eau. C'est pourquoi, quelques industriels se posent la question de rester sur le territoire car ils craignent de plus pouvoir bénéficier d'assez d'eau pour leur activité. On en revient toujours à la question du curseur entre protection de l'environnement et activités économiques.

*Thierry Burlot* : nous ne devons pas mener une politique sectorielle mais une politique globale et transversale. Quand on se trouve en situation de conflit entre d'un côté la protection de l'environnement et de l'autre le développement ou le maintien de l'emploi, il est nécessaire en premier lieu de se parler pour ensuite envisager des solutions. Quand tout le monde est autour de la table, les solutions peuvent apparaître. La protection de l'environnement n'est pas une contrainte mais une nécessité.

Propositions atelier « Eau et santé » : s'appuyer sur un diagnostic local liant la santé et l'environnement et accélérer les transitions

Réaction des intervenants

*Lilian Le Goff* : les perturbateurs endocriniens sont une grande cause de la santé environnementale du fait notamment de leurs actions sur la fertilité, les cancers....

De nombreuses substances toxiques se retrouvent dans nos égouts et ne devraient pas être rejetées dans la mer. On les retrouve dans les champs puis dans nos assiettes.

Résultante du lien entre environnement et développement économique, la question de la santé devrait être intégrée dans les schémas d'aménagement et de développement économique. Les élus ont tendance à considérer le diagnostic comme une critique qu'il permet de faire un état des lieux, d'avoir des meilleures connaissances de la situation pour permettre une amélioration.

## En conclusion du débat, intervention de Philippe Mérot

La question des compétences qui se traduit par la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est très importante. Le danger de cette nouvelle organisation est que tout se fasse au détriment des bassins versants, sans cohésion territoriale. Les choses se passeront bien ou moins bien selon le degré d'entente entre les différentes agglomérations sur un même bassin versant. On détricote un fonctionnement qui allait dans le bon sens.

La ressource en eau est unique.

Nous avons d'un côté l'eau qui coule et qu'on appelle l'eau bleue et de l'autre côté l'eau qui vient des sols, l'eau verte. Mais les deux font partie d'un même cycle de l'eau. On transforme de l'eau bleue en eau verte. Une contrainte pour le Morbihan où la culture de légumes demande beaucoup d'irrigation. On a besoin d'eau bleue mais on a aussi besoin de légumes. Qui paye ? L'agriculteur, le transformateur ?

Quels sont les indicateurs qui nous gouvernent ? Aujourd'hui, on est gouverné par les chiffres du PIB mais ne peut-on pas inclure des chiffres plus globaux comme pour ceux de la santé. Les acteurs économiques devraient prendre en compte l'ensemble des indicateurs pour changer leur façon de faire, en étant plus cohérents avec le territoire et en protégeant la ressource en eau.

## CONCLUSION

Lors de cette journée riche en échanges, les participants et les experts ont pu ensemble discuter et confronter leurs points de vue sur les différentes thématiques liées à la question de l'eau dans sa globalité. Réchauffement climatique, croissance démographique (sans prendre en compte la question des migrations internationales) et de l'augmentation de la demande en eau... autant de sujets qui alarment sur l'avenir de cette ressource essentielle.

Malgré cela, à l'avis de tous, la situation ne semble pas être une préoccupation majeure pour les acteurs politiques et économiques, ni même pour les habitants du territoire.

L'eau devrait pourtant s'infiltrer dans toutes les politiques : développement économique, environnement, tourisme, aménagement du territoire....cela afin que le développement d'un territoire ne se fasse plus au détriment de nos ressources.

La priorité ne peut plus être donnée à la production et au développement à tout prix. Préserver notre eau (tant du point de vue de sa quantité que de sa qualité) implique un changement de modèle qu'il est urgent d'engager.



# « Notre eau en questions »

*Décembre 2018*

## LA SYNTHÈSE

L'eau est indispensable à toute vie sur terre. Elle fait partie de nous (notre corps est composé à 80% d'eau). Elle nous fournit de l'énergie. Elle irrigue nos cultures. Elle est source vivrière. Elle nous sert pour la navigation. Elle est source de biodiversité. Elle régule les inondations et/ou les sécheresses. Elle nous permet de développer des activités locales. Elle permet les loisirs comme la baignade ou la voile. Elle sert à la médecine grâce à ses ressources. En clair, elle est indispensable à notre vie et à notre santé.



Comment la protéger ? Comment faire en

sorte que la quantité et la qualité des eaux restent suffisantes pour nous garantir un bon niveau de vie et ce malgré les conséquences du changement climatique ?

Le conseil de développement du pays de Lorient s'est penché sur la question en invitant experts, associations et habitants à réfléchir ensemble dans le cadre d'ateliers participatifs et d'une table-ronde.

### I. QUATRE ENJEUX PRINCIPAUX

#### A. Rechercher un équilibre

"Sans eau pas de développement possible", c'est le leitmotiv du vice-président à la Région, Thierry Burlot. L'enjeu de la ressource en eau est bel et bien un enjeu d'équilibre entre une eau de qualité et en quantité à préserver d'un côté, et de l'autre les activités économiques qui dépendent elles-mêmes de la quantité et de la qualité de la ressource en eau. Tout est lié. Il nous faut donc rechercher un équilibre entre ressource et usage ; entre environnement et développement économique.

La hausse de la qualité de vie, la démographie, l'aménagement du territoire sont autant de facteurs qui

influent sur cette ressource. L'enjeu est de trouver le juste équilibre entre les prélèvements sur la ressource en eau et sa disponibilité et, pour la gérer au mieux, rechercher aussi un équilibre dans son partage entre les zones d'usage (aujourd'hui le littoral, le bassin Rennais...) et sa source (en centre Bretagne).

## **B. Garantir la qualité de l'eau**

Notre santé est directement liée à la qualité de l'eau potable. Il s'agit là d'un enjeu de sécurité sanitaire. Même si les normes sanitaires et la protection des eaux brutes s'améliorent, la pollution et les résidus de substances chimiques qui se retrouvent dans l'eau, dans nos rivières, nos mers, nos terres agricoles jusqu'à nos robinets, nous entourent, influent fortement sur la qualité de nos vies (cancers, infertilité...).

## **C. Lutter contre le changement climatique**

Le changement climatique est à l'oeuvre. Les effets sur les cultures, la biodiversité et la production d'eau potable sont déjà visibles. Le temps est à l'adaptation et à l'anticipation de l'évolution à venir. La question du partage de l'eau va rapidement devenir prégnante et rejoint celle de la répartition des populations sur notre territoire abordée plus haut, sans oublier le risque d'arrivées massives de populations. Préserver l'éco-système, redessiner le paysage avec la réhabilitation des bocages et des zones humides sont des actions devenues prioritaires.

## **D. Gérer la ressource en eau de manière cohérente et en interconnexion**

Aujourd'hui la gestion de l'eau relève de la responsabilité d'acteurs différents : pour l'eau brute, les commissions locales de l'eau et les syndicats mixtes des bassins versants, qui s'appuient sur les Sage (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ; pour l'assainissement des eaux usées ou pluviales et la distribution de l'eau potable, les syndicats d'eau ou les agglomérations pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,... plusieurs acteurs pour une même ressource qui se diffuse, circule en continu dans un grand cycle sur un large territoire, un bassin hydraulique étendu. Se pose par conséquent la question de la cohésion territoriale. Comment définir le territoire de subsistance afin que les acteurs s'y impliquent collectivement et en cohérence ?

Il faut cependant souligner que les infrastructures et les services sont aujourd'hui interconnectés pour répondre aux crises ; ce qui permet à un territoire d'approvisionner son voisin en cas de forte sécheresse, de pénurie d'eau.

## II LES PROPOSITIONS D' ACTIONS DES PARTICIPANTS

### A. Présentation des ateliers

Trois ateliers ont été proposés aux participants :

- Ressource en eau
- Eau et développement économique
- Eau et santé

Suite à la présentation du contexte de chaque enjeu par des experts, les participants ont échangé afin de proposer plusieurs pistes d'actions.



### B. Les propositions d'actions des participants et intervenants lors de la conférence sur l'eau

#### 1. Se responsabiliser dans ses usages de l'eau

Pour les particuliers : développer les possibilités de récupérer l'eau pluviale ; limiter les forages

Pour les agriculteurs : diminuer l'utilisation des pesticides et des nitrates ;

Pour le territoire : restaurer les talus et les bocages, préserver les rivières et les zones humides...

#### 2. Mieux communiquer sur les enjeux liés à l'eau

En mettant en place une communication adaptée

En organisant des campagnes de sensibilisation

#### 3. Impliquer les responsables politiques

Pour que l'économie ne prime plus sur l'environnement

Pour une meilleure gestion équilibrée du territoire

Pour limiter l'artificialisation des sols, voire aller vers une désartificialisation (à intégrer dans les documents d'urbanisme)

Pour intégrer la question de l'eau dans le projet du territoire

Pour mettre en place une fiscalité environnementale (pollueur/payeur)

Pour proposer une facturation progressive

Pour s'appuyer sur les Sage dans toutes les politiques locales

*Et de façon générale, les participants demandent l'implication de tous les acteurs à tous les niveaux – décideurs politiques, agriculteurs, industriels, citoyens - afin de tendre vers une action collective et efficace.*

## Conclusion

Il semble impérieux à tous, participants comme experts, de se diriger rapidement vers une politique globale. L'eau devrait s'infiltrer dans toutes les politiques : développement économique, environnement, tourisme, aménagement du territoire....cela afin que le développement d'un territoire ne se fasse plus au détriment de nos ressources.

Préserver notre eau implique un changement de modèle. La priorité ne peut plus être donnée à la production et au développement à tout prix, à l'exemple de l'agriculture.



**Conseil de  
Développement**  
Pays de Lorient

## Conseil de Développement du Pays de Lorient

6, rue Alphonse Rio  
56100 Lorient  
contact@cdpl.bzh  
Tél : 02 97 76 72 08  
www.cdpl.bzh

## ANNEXES

### Annexe 1 :

#### CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE DE L'EAU

L'EAU, OBJET DE NOMBREUSES DIRECTIVES EUROPEENNES ET DE LOIS...

La première loi sur l'eau en France date de 1964. Elle vise à lutter contre les pollutions, assurer l'alimentation en eau potable des populations, et garantir l'approvisionnement en eau des secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Cette eau divise la France en sept bassins hydrographiques, gérés chacun par un Comité de bassin et une Agence de l'eau. C'est ainsi que la Bretagne se retrouve dans le bassin Loire-Bretagne. Le bassin de la Loire et celui de la Bretagne ont des données hydrographiques très différentes, et on peut contester que ces deux territoires soient réunis dans un même ensemble. Actuellement, le comité de Bassin est présidé par Thierry Burlot, vice-président de la Région Bretagne.

Une autre loi française de 1992 pose comme principe que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ». L'objectif poursuivi est de « préserver les écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection de la qualité des eaux, le développement des ressources en eau, la valorisation de l'eau comme ressource économique ». Le principe de l'élaboration de « schémas d'aménagement et de gestion des eaux » par bassin hydrographique est posé (voir ci-dessous). De nombreuses actions d'améliorations de la qualité des eaux sont entreprises. Mais les secteurs industriels et agricoles restent encore, trop souvent, davantage préoccupés par les volumes de leur production.

Suite à la Directive européenne dite « Directive nitrates » de 1991, l'ensemble du territoire breton est classé zone vulnérable à cette pollution en 1994. En 2001, la France est condamnée par la Commission européenne en raison du taux trop élevé de nitrates dans les eaux bretonnes. En 2007, la situation étant toujours alarmante en Bretagne, la Commission européenne menace la France de lourdes sanctions financières. De gros efforts sont alors accomplis, par une concertation étroite entre les services de l'Etat, le Conseil régional et les agriculteurs des bassins-versants concernés. Le contentieux nitrates prend fin en 2010, la menace financière disparaît, mais les efforts doivent être poursuivis : de gros progrès restent à accomplir pour atteindre le « bon état écologique des eaux » fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000, et pour résoudre le problème des algues vertes.

Cette Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000 a été transposée en droit français par une loi en 2004 : elle impose « le bon état des eaux en 2015, l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous, davantage de transparence dans le fonctionnement du service public de l'eau, la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce ».

Depuis l'année 2000, tout ce qui a trait à la protection de l'environnement est rassemblé dans le Code de l'environnement. Le titre premier de son livre II concerne les milieux aquatiques et marins.

...OBJET DU SOIN DE NOMBREUX ORGANISMES ET DE NOMBREUX PLANS...

La gestion de l'eau en France s'appuie :

- sur les collectivités locales et les Établissements Publics Intercommunaux (EPCI) et autres organismes locaux qui organisent le service de l'eau et de l'assainissement, et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) ;

- sur les départements et les régions, acteurs de la solidarité financière et de l'aménagement du territoire ;
- sur les services de l'Etat et de ses établissements en charge de l'action réglementaire : des directions nationales comme l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal), de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Ainsi que diverses directions départementales (des territoires et de la mer, de la protection des populations...). Depuis le 8 août 2016, tous ces organismes sont réunis dans L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Au niveau local, la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 a abouti :

- À l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) au niveau de chaque grand bassin hydrographique du territoire national.
- À l'établissement à l'échelle de chaque bassin versant d'un Sage. Défini par l'article L.212 – 3 du Code de l'Environnement, le Sage d'un bassin versant doit être conforme au Sdage du grand bassin dont il fait partie, et a pour objet de parvenir aux buts de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau fixés par la DCE de 2000.

Les Sage sont élaborés et adoptés par la Commission locale de l'eau (Cle) rassemblant tous les membres représentant les instances impliquées dans la gestion et les usages de l'eau sur un bassin versant. Ils sont mis en oeuvre par des organisations de coopération intercommunale, généralement des syndicats mixtes.

A l'heure actuelle, ce cadre de gestion des bassins versants est en train d'être bousculé par la loi Gemapi (gestion des milieux aquatique et prévention des inondations), qui transfère cette compétence aux intercommunalités à compter du 1er janvier 2018 (développement en annexe 2) ;

La compétence Gemapi regroupe à la fois les actions de réduction de pollution diffuse et de pollution urbaine et agricole et les actions de gestion des milieux aquatiques (restauration des cours d'eau, entretien des berges...).

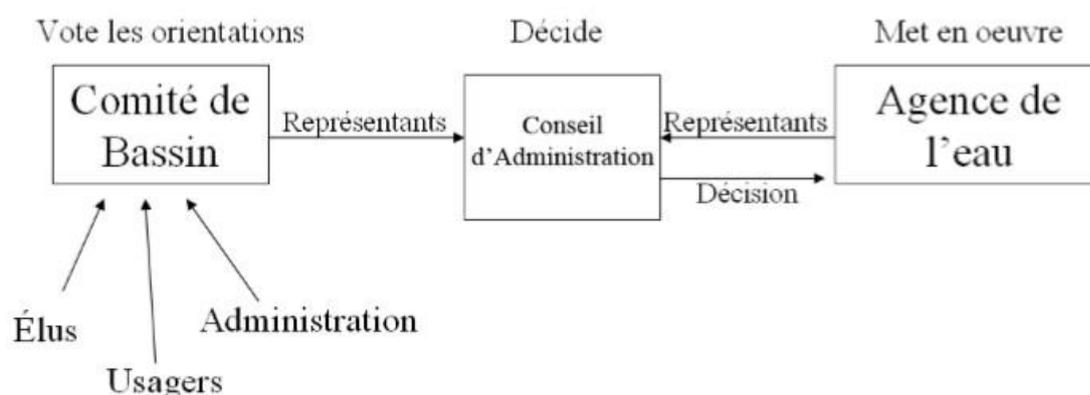
En conclusion : notre territoire est englobé dans tout cet appareil légal et administratif visant à protéger les ressources en eau. Les directives européennes ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'eau en Bretagne. On comprend que les choix politiques régionaux, nationaux et européens, qui dépassent nos pays de Lorient et de Quimperlé sont tout aussi importants que les choix et actions au niveau local.

## Annexe 2

**CADRE LOCAL INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION DE L'EAU****A. Au niveau du grand bassin hydrographique Loire-Bretagne : le Comité de Bassin et l'Agence de l'eau**

La réglementation de l'eau est nationale mais les politiques de l'eau sont décentralisées à l'échelle de bassins versants. La France métropolitaine est découpée en sept grands bassins hydrographiques dotés d'organismes de gestion décentralisée : les bassins de Rhône-Méditerranée, Corse, Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne.

La gouvernance du bassin Loire-Bretagne, comme pour les autres bassins, peut être schématisée ainsi :



Le Comité de Bassin de Loire-Bretagne compte 190 membres et est composé de représentants de trois collèges : usagers pour 40% (parmi eux, les acteurs économiques dominent), élus locaux du Bassin pour 40%, et services de l'État pour 20%.

Le Comité de Bassin est l'organe délibératif. Il décide des grandes orientations et des principaux ouvrages, et contrôle les produits des redevances. Son pouvoir est important.

CE comité élabore le Sdage (Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eau) qui définit les grandes orientations et les priorités sur le grand bassin hydrographique.

Objectifs du Sdage : prévenir la détérioration ; améliorer et restaurer l'état des masses d'eau de surface, atteindre un bon état chimique et écologique de celles-ci et réduire la pollution due aux rejets et émissions de substances dangereuses ; protéger, améliorer et restaurer l'état des eaux souterraines, prévenir leur pollution, leur détérioration et assurer un équilibre entre leurs captages et leur renouvellement ; préserver les zones protégées.

Le Sdage Loire-Bretagne 2ème génération été approuvé en novembre 2015 par le Comité de Bassin Loire-Bretagne, ainsi que le programme de mesures associé pour la période 2016-2021. Les travaux d'élaboration du Sdage Loire Bretagne 3ème génération pour la période 2022-2027 sont engagés.

Les décisions du Comité de Bassin sont ensuite formalisées par le Conseil d'Administration, émanation du Comité de Bassin associant des représentants de l'Agence de l'eau. La mise en oeuvre est confiée à l'Agence de l'eau Loire-Atlantique, qui est l'organe exécutif.

L'Agence de l'eau est un Établissement Public Administratif de l'État. Sa mission est de mener à bien la politique définie par le Comité de Bassin.

Son budget est alimenté par les redevances, et est utilisé sous forme de subventions et de prêts bonifiés pour les opérations de réduction des émissions de polluants, d'économie d'eau, de protection contre les inondations ou de restauration des milieux aquatiques.

A noter que les moyens alloués aux Agences de l'eau tendent à diminuer, alors que les besoins financiers pour mettre en œuvre les programmes d'actions pour préserver la ressource en eau nécessitent des financements importants ...

### B. A l'échelle locale des bassins versants : les Commissions Locales de l'Eau (Cle) et les syndicats, structures porteuses dans la mise en œuvre des Sage

La Bretagne est divisée en 20 territoires hydrographiques pertinents: les bassins versants.

Un Sage (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) a été établi à l'échelle de chaque bassin versant par une Commission Locale de l'Eau (Cle), qui constitue le parlement de l'Eau local.

Les Cle de Bretagne sont composées en moyenne de 49 membres répartis en trois collèges : collège des collectivités territoriales, collège société civile réunissant représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations environnementales, et collège de représentants de l'État et de ses établissements publics (25%).

Les principales missions d'une Cle sont d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre l'avancée des travaux du Sage. Ces Sage sont des documents approuvés par arrêté préfectoral à visée réglementaire, qui doivent être conformes au Sdage et sont opposables. Leur opposabilité aux documents d'urbanisme (Scot et PLU) a été renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, qui fixe les conditions de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau imposant le bon état des eaux. Abordant la gestion de l'eau dans toutes ses composantes, les Sage sont des outils de planification locale.

À noter que tous les présidents des Commissions Locales de l'eau (Cle) de Bretagne sont réunis au sein de l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents de Commissions locales de l'Eau de Bretagne), qui s'est constituée en juin 2011. Cette assemblée vise notamment à participer à la gouvernance régionale dans le domaine de l'eau, en favorisant les échanges et en encourageant une organisation territoriale pertinente pour la planification de l'eau. Le président actuel de l'APPCB est M. Michel Demolder (président de la Cle du Sage Vilaine. M. Jean-Pierre Bageot a été le fondateur de l'APPCB en 2011 et son premier président.

Les Cle sont sans autonomie financière, ni personnel.

Ce sont généralement des syndicats mixtes de bassin versant qui sont les structures opérationnelles (administratives et techniques) chargées de porter les Sage, et à ce titre sont dotées de personnels.

Ces syndicats sont des organisations de coopération intercommunale.

En Bretagne, depuis les années 2000, tous les bassins hydrographiques ont élaboré des contrats d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). Même si des progrès notables dans la qualité des eaux ont été accomplis, même si le travail effectué par les Commissions locales de l'eau est considérable et ambitieux, précisons que de nombreux délais ont été demandés pour atteindre « le bon état des eaux ».

En outre, le transfert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), aux structures intercommunales, en consacrant à ces dernières un rôle prépondérant en la matière sur leurs territoires respectifs, est en train de modifier le cadre de gestion des bassins versants.

En effet, il existe un risque en terme de cohérence si l'une ou plusieurs des intercommunalités engagées sur un même bassin versant décident de se retirer de la structure opérationnelle porteuse du Sage pour exercer en propre la compétence Gemapi sur leurs territoires respectifs alors qu'ils ne sont qu'une partie du périmètre Sage considéré.

### C. Gestion des bassins versants sur le pays de Lorient

Le pays de Lorient est concerné par quatre bassins versants, à savoir ceux du Scorff et du Blavet, ainsi que, respectivement à l'ouest et à l'est, le bassin Ellé Isole Laïta et celui du Golfe du Morbihan Ria d'Étel.

Le transfert de compétence Gemapi entraîne la révision de la structuration des maîtrises d'ouvrage territoriales existantes au sein des communes, structures intercommunales et des syndicats mixtes liés la gestion du grand cycle de l'eau et, notamment, des structures porteuses de la planification au travers des Sage, les syndicats de bassins.

Une réflexion par les trois structures porteuses des Sage Blavet, Scorff et Ellé, Isole, Laïta a été initiée en juin 2016 pour définir quelle gouvernance devait être mise en oeuvre pour la planification de ces trois bassins versants. Cette démarche longue et multi-acteurs n'a pas abouti à ce jour. Deux scénarios de mutualisation sont envisagés et nécessitent un travail de clarification sur le contenu des missions, le contour juridique, la gouvernance et le financement des structures porteuses des Sage.

Dans l'attente, les syndicats de bassins du pays de Lorient et leurs membres sont en train d'opérer une première série de modifications.

#### 1. Gestion du bassin versant du Scorff

Fort d'un réseau hydrographique d'environ 770 kilomètres (550 km de cours d'eau permanents) et de ses 483 km<sup>2</sup>, le bassin versant du Scorff s'étend sur trois départements (Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan) et sur 27 communes.

- La Cle : elle comprend 36 membres dont dix-huit représentent les collectivités locales (Région, Départements et communes) et les intercommunalités, dix pour la société civile et huit pour l'État. Son président est M. Jo Daniel, maire de Guidel. Lorient Agglomération y est représentée par trois conseillers communautaires.

- Le Syndicat mixte du Bassin du Scorff:

Suite à la modification de ses statuts intervenue fin 2017 en raison du transfert de la compétence Gemapi aux intercommunalités, le Syndicat a comme mission unique le portage du Sage Scorff.

En février 2019, Lorient Agglomération a approuvé les termes de la convention de retrait déterminant les

conditions financières et patrimoniales de la restitution de la compétence Gemapi au 1er janvier 2018 du syndicat du Bassin du Scorff aux membres du syndicat jusqu'alors : les intercommunalités de Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté, Keir Breizh Communauté et les communes d'Arzano, Berné, Guéméné-sur-Scorff, Guilligomarc'h, Kernascléden, Langoelan, Lignol, Locmalo, Mellionec, Persquen, Ploerdut et Rédéné.

En outre, une partie du personnel du syndicat a intégré en 2018 les services de Lorient Agglomération.

En vue du transfert de la compétence Gemapi, un contrat territorial 2018-2020 du Scorff a été élaboré en 2017 par le Syndicat du Bassin du Scorff et approuvé en 2018 par la Cle du Sage Scorff et les partenaires suivants : Agence de l'eau, Région, Département et les quatre intercommunalités concernées ; Lorient Agglomération a été désignée chef de file des quatre intercommunalités, « maîtres d'ouvrage » du contrat, qui ont passé une convention de partenariat.

Ce contrat a pour objectif : l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur le territoire du Sage Scorff, qui comprend le bassin versant du Scorff et les bassins versants côtiers.

## 2. Gestion du bassin versant du Blavet

Le bassin versant concerne 105 communes et s'étale sur les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan. D'une longueur totale de 160 km, le Blavet existe à l'état naturel de sa source, dans les Côtes d'Armor, jusqu'à Gouarec où il rencontre une portion du canal de Nantes à Brest. A partir de Gouarec jusqu'à son exutoire dans la rade de Lorient, le Blavet est canalisé et artificialisé.

- La Cle : elle comprend 50 membres dont 28 représentent les collectivités locales (Région, Départements et communes) et les intercommunalités, treize la société civile, et neuf l'État. Son président est M. Roger Thomazo, vice-président de Lorient Agglomération et maire de Bubry. Lorient Agglomération y est représentée par trois conseillers communautaires.

- Le Syndicat de la Vallée du Blavet:

Suite au transfert de la compétence Gemapi, Lorient Agglomération a voté une convention de retrait du Syndicat en juin 2018. Approuvée par le Syndicat en mai 2018, la convention porte sur les modalités patrimoniales et financières du retrait, ainsi que sur le transfert de deux agents du Syndicat vers les services de Lorient Agglomération.

Depuis juillet 2018, suite au retrait de Lorient Agglomération du Syndicat de la Vallée du Blavet, 24 délégués syndicaux ont été nommés pour représenter les trois autres intercommunalités membres : dix pour Pontivy Communauté, treize pour Centre Morbihan Communauté, et un pour Auray Quiberon Terre Atlantique. Le président du syndicat élu est M. Benoît Rolland, maire de Moustoir-Ac et vice-président de Centre Morbihan Communauté.

Lorient Agglomération et le Syndicat de la Vallée du Blavet élaboreront courant 2018-2019 le contrat territorial 2020-2024 du bassin versant du Blavet. Les actions opérationnelles portées par chacun dans le cadre de ce contrat seront réalisées dans une logique de bassin versant au regard des objectifs du Sage Blavet.

### 3. Gestion du bassin versant Ellé Isole Laïta

Le périmètre du Sage du bassin versant Ellé-Isole-Laïta (917km<sup>2</sup>) regroupe trois bassins versants principaux : l'Ellé et l'Isole ainsi que leur confluent, la Laïta. Le bassin versant contient en totalité ou en partie 38 communes réparties sur trois départements : 35% dans le Finistère, 62% dans le Morbihan, et 3% dans les Côtes d'Armor. Le linéaire total de cours d'eau dépasse les 1600 km. Onze des seize communes de Quimperlé Communauté et une seule des 25 communes de Lorient Agglomération (Guidel) font partie du périmètre Sage.

- La Cle : Elle est composée de 40 membres et son Bureau de dix-sept membres : 9 neuf membres du collège des représentants des collectivités territoriales ; cinq membres du collège des représentants des usagers et trois membres du collège des représentants de l'État.

M. Daniel Le Bras est le président de la Cle ainsi que du Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta.

- Le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL)

Le Syndicat Mixte Elle Isole Laïta a approuvé en novembre 2018 son projet de statuts modifiés qui intègre le retrait à compter du 1er janvier 2019 des départements du Finistère et du Morbihan en tant que membres statutaires du syndicat et la proposition d'assurer diverses compétences sur l'ensemble de son territoire, dont celle d'animation du Sage et du Pase (Programme d'actions stratégiques pour l'eau, document de planification dévolu au Sage) Elle Isole Laïta.

Dans le projet de statuts, il est proposé également de porter la composition du Comité syndical de quatorze à dix délégués ainsi répartis : Région Bretagne : deux ; Quimperlé Communauté : quatre ; Roi Morvan Communauté : trois et Lorient Agglomération : un.

Enfin, il est proposé de modifier en conséquence la répartition entre les membres du syndicat des frais de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

A compter de la date d'approbation par le Syndicat de ce projet de statuts modifiés, les membres composant le Comité syndical ont trois mois pour se prononcer. Lorient Agglomération a approuvé ce projet en février 2019.

### 4. Gestion du bassin versant Golfe du Morbihan Ria d'Étel

Le périmètre du Sage Golfe du Morbihan Ria d'Étel s'étend sur 1 266 km<sup>2</sup>. Ce périmètre présente une cohérence hydrographique et couvre l'ensemble des bassins versants qui alimentent la Ria d'Étel et le golfe du Morbihan ainsi que les petits côtiers situés entre les deux. Il couvre 67 communes au total.

La seule Ria d'Étel constitue une mer intérieure de 2 200 hectares et s'étire sur quelques 122 km de côte. Elle est alimentée en eau douce par de multiples cours d'eau, plus de 500 km de linéaire. L'ensemble constitue le bassin versant de la ria d'Étel, vaste territoire de 360 km<sup>2</sup> répartis sur tout ou partie des dix-huit communes suivantes : Baud, Belz, Brandérion, Brec'h, Camors, Erdeven, Etel, Kervignac, Landaul, Landévant, Languidic, Local Mendon, Merlevenez, Nostang, Ploëmel, Plouhinec, Pluvigner et Sainte Hélène.

Ces communes sont membres de trois intercommunalités : Auray Quiberon Terre Atlantique, et deux des trois communautés du Pays de Lorient : la communauté de communes Blavet Bellevue Océan ou CBBO (ses

cinq communes font partie du bassin versant : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte Hélène) et Lorient Agglomération (deux de ses 25 communes font partie du bassin versant : Brandérion, Languidic).

- La Cle Golfe du Morbihan Ria d'Étel: elle comprend 50 membres, dont 26 représentent les collectivités locales (Région, Départements et communes) et les intercommunalités, treize la société civile, et onze l'État. Le Pays de Lorient y est représenté par la seule commune de Merlevenez et par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel dont deux des membres sont la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO) et Lorient Agglomération.

M. Ronan Le Délézir, adjoint municipal de Crac'h et conseiller communautaire de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, est le président de la Cle.

- Le Syndicat Mixte Ria d'Étel (SMRE): c'est la structure porteuse du Sage sur le seul bassin versant de la Ria d'Étel, il réunit les dix-huit communes des trois intercommunalités citées plus haut. Il travaille sur l'ensemble du Sage en lien avec le syndicat intercommunal d'aménagement du golfe du Morbihan, Vannes agglomération et la Ville de Vannes. Sa présidente est Mme Marie-Christine Le Quer, 1ère adjointe de Plouhinec.

En amont de sa prise de compétence Gemapi au 1er janvier 2018, Lorient Agglomération a voté en octobre 2017 en faveur de son retrait du Syndicat. Cette demande de retrait a été rejetée par le Syndicat en 2018, ce qui a donné lieu à un contentieux entre les deux structures et à la saisine du préfet du Morbihan par Lorient Agglomération, afin qu'il prononce le retrait.

La position du Syndicat s'explique par sa crainte que, si l'intercommunalité du pays d'Auray penchait dans le même sens que Lorient Agglomération, cela scinderait en deux le bassin versant, sabordant une cohérence géographique et une dynamique de territoire.

Nonobstant cette décision, Lorient Agglomération a adopté en février 2019 l'intégration au périmètre de son programme Breizh Bocage Blavet – 2019-2020, deux zones du bassin versant de la Ria d'Étel, soit une part de Languidic et tout Brandérion. Le programme Breizh Bocage consiste en la création et la reconstitution des haies bocagères.

## **Remerciements**

*Le CDPL remercie vivement tous les citoyens venus participer aux débats et aux échanges et de la journée ainsi que les intervenants pour leur expertise et leur partage d'expériences :*

*Thierry BURLLOT : vice-président de la Région Bretagne, en charge de l'environnement ;*

*Daniel LE BRAS : président du Sage Ellé, Laita, Isole ;*

*Lilian LE GOFF : médecin environnementaliste ;*

*Françoise JEHANNO, directrice d'Eau du Morbihan*

*Et Philippe MÉROT, co-auteur de l'ouvrage changement climatique dans l'ouest*

*Merci à l'IUT de Lorient qui nous a accueilli et soutenu dans cette action.*

*Merci aux membres bénévoles du CDPL qui ont oeuvré à la bonne organisation de cet événement et fortement contribué à la réalisation de ce document.*



**Conseil de  
Développement**

Pays de Lorient

**Conseil de Développement  
du Pays de Lorient**

6, rue Alphonse Rio  
56100 Lorient  
contact@cdpl.bzh  
**Tél : 02 97 76 72 08**  
www.cdpl.bzh